

Actualité

Rapport Mathiot sur le lycée... Attention Danger !

Mercredi 24 janvier, Pierre Mathiot a remis au ministre de l'Éducation Nationale son rapport concernant la réforme du bac et du lycée.

La plupart des éléments ayant fuité dans la presse, ce document ne révèle pas de grandes surprises. Mais il n'a fait que confirmer nos inquiétudes quant à la rupture de l'égalité sur le territoire pour les élèves et une probable dégradation des conditions de travail des personnels.

Les séries actuelles du Lycée Général (S - ES - L) devraient disparaître. En soi, briser la hiérarchie qui n'a pas lieu d'être entre les filières n'est pas une mauvaise chose. Mais si la solution passe par l'instauration de matières « majeures » et « mineures », le remède risque d'être pire que le mal.

Selon les préconisations du rapport, les élèves devront faire le choix dès la fin de la seconde d'un parcours de formation « plus souple » jusqu'au bac, mixant les matières majeures et mineures. Dans les faits, 3 conséquences apparaissent inquiétantes :

- seul-es les élèves bien averti-es réussiront à créer un parcours adapté s'ils ont un projet défini pour leur avenir, laissant les autres désemparés devant des questions lourdes,
- les services des enseignant-es deviendront un casse-tête, soumis aux décisions des élèves et à leur choix de matières,
- le tronc commun, beaucoup plus large qu'aujourd'hui, permettra de nombreuses économies et des suppressions de postes, dans des classes inévitablement plus chargées par le regroupement de sections.

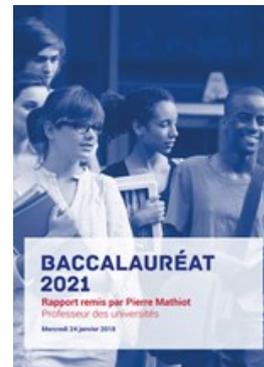
Quelle épreuve du bac ?

Les épreuves du bac se résumeront en français (écrit et oral) en fin de 1^{ère} et à 4 épreuves en fin de Terminale (2 épreuves dans les « majeures », une épreuve de philo et un « grand oral »).

Pour le reste, les options ne sont pas encore validées, mais l'on s'oriente vers un CCF (contrôle en cours de formation) qui ne dit pas son nom. Dans tous les cas, ces modalités (déjà appliquées au Lycée Professionnel) ajouteront :

- une forte charge de travail pour les enseignant-es, qui devront organiser seul-es ces épreuves,
- une inégalité de situation d'un établissement à l'autre ou sur le territoire, puisque les épreuves ne seront plus encadrées comme aujourd'hui,
- une mise en concurrence des établissements et des enseignant-es avec une pression des notes « à la hausse », puisqu'elles seront attribuées dans chaque lycée. Evidemment, puisque si vos notes sont moins bonnes que celles du lycée d'à côté, c'est que vous êtes un moins bon prof que votre collègue !

La CGT est reçue au ministère le 5 février sur la réforme du lycée et du bac. Nous présenterons au ministre nos inquiétudes et nos propositions. Dès les journées d'action des 1^{er} et 6 février, avec les lycéens et les étudiants qui commencent à se mobiliser, il faut faire entendre au ministre Blanquer notre opposition à cette casse du lycée. La mobilisation de toutes est essentielle.



Le chiffre

25 000

C'est le nombre de « mineurs étrangers isolés » que Pascal BALMAND, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique invite les établissements privés « à accueillir scolairement, avec le souci de la mixité scolaire et sociale d'une école inclusive. »

Et tout cela compte tenu du « devoir d'hospitalité des Chrétiens ». C'est beau comme du catéchisme. Mais dans la réalité ?

Il s'agit en fait de trouver un nouvel argument pour revendiquer auprès du ministre l'ouverture de nouvelles classes dans le privé, même s'il y a fort à parier que les établissements n'y inscriront pas, en priorité, les mineurs isolés. Mais ça fait bien sur la plaquette !

Rupture conventionnelle : Ça commence fort en 2018 !

A peine le 1^{er} janvier passé, certaines entreprises se sont précipitées pour mettre en musique l'application des ordonnances Macron, malgré toute la nocivité qu'elles représentent. C'est ainsi que PSA, Pimkie, Carrefour... ont décidé de se lancer dans la Rupture Conventionnelle Collective (RCC), sorte de plan de licenciement lowcost, qui ne dit pas son nom, pour lequel l'entreprise n'a même pas besoin de justifier de quelconques difficultés financières !

Il paraît qu'il y a un garde fou : il faut l'accord des syndicats. Et c'est dans ces

situations que l'on mesure l'intérêt d'avoir des syndicats forts, loyaux envers les salariés et non sujets à la compromission avec un patronat qui en demande toujours plus (à ce titre, l'accord de l'Unsa dans le conflit des surveillants de prison, contre l'avis de la base est un bel exemple...).

Mais heureusement, pas d'inquiétude : Plus facilement on peut licencier, meilleur c'est pour l'emploi ! Bizarre.

Par ailleurs, grâce à la « théorie du ruissellement », plus tu donnes aux

riches (les « premiers de cordée » au sommet de la pyramide) et plus les pauvres, en bas de la pyramide, ont quelques chances (s'ils ne sont pas trop « fainéants, cyniques, extrémistes ») de pouvoir ramasser quelques miettes...

Voilà à quoi se résume le volet « de gauche » de notre gouvernement.

Macron fait donc beaucoup, vraiment beaucoup pour les pauvres. N'en doutons pas. Il y travaille chaque jour avec beaucoup d'acharnement...

L'année 2018 commence bien...